

Mercredi 30.09.15 | 48^e année | N° 29

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



Le prix solaire pour l'Hôtel des Associations !

Chaque année, des réalisations exemplaires sont distinguées par le Prix Solaire Suisse. Quand vous passerez devant l'Hôtel des Associations à l'Avenue de la gare, je vous invite à lever les yeux pour admirer l'exploit: bien intégré dans son quartier avec sa toiture mansardée aux multiples arêtes et angles, le bâtiment a retrouvé toute sa splendeur. Eh bien, la partie supérieure du toit est une centrale photovoltaïque! A peine perceptible, élégante et à la pointe de la technique, elle conjugue des facteurs méritant la distinction nationale. En effet, nos bourgs historiques peuvent également contribuer à l'exploitation de l'énergie solaire sans perdre leur âme visuelle. Des propriétaires motivés peuvent mobiliser des partenaires et réaliser ce que certains considèrent, il y a peu encore, comme des rêves impossibles. Parlons des partenaires: la Fondation propriétaire de l'Hôtel des Associations et ses architectes ont été conseillés par les spécialistes du laboratoire photovoltaïque du CSEM. Elle a pu compter sur l'apport financier du Fonds Photovoltaïque de la Ville comme beaucoup d'autres propriétaires en ville. Ayant reconnu le caractère exemplaire du projet, Viteos a préfinancé et réalisé l'installation; il en assure également l'exploitation.

Comme j'assume aussi la présidence de la Fondation, je tiens à remercier sincèrement toutes les entités et les personnes qui ont cru à la faisabilité de ce rêve, ont contribué à sa réalisation et ont ainsi œuvré à ce magnifique succès.

Christine Gaillard



La centrale photovoltaïque coiffant l'Hôtel des Associations a reçu une distinction nationale. • Photo: Viteos

Une installation exemplaire

La centrale photovoltaïque installée sur le toit de l'Hôtel des Associations a été distinguée par un Prix solaire suisse 2015. Une belle reconnaissance pour cette réalisation exemplaire du point de vue de son intégration architecturale! Le trophée a été remis mardi à Genève à une délégation emmenée par la conseillère communale Christine Gaillard, présidente de la fondation propriétaire de l'Hôtel des Associations.

«Même s'il paraissait logique de profiter de la rénovation de la toiture de l'Hôtel des Associations pour y installer des panneaux solaires, la fondation a failli y renoncer pour des raisons financières», souligne Christine Gaillard. La solution est venue de Viteos, qui a accepté de

préfinancer le projet. Comme d'autres propriétaires privés, la fondation a par ailleurs pu compter sur une subvention du fonds photovoltaïque de la Ville.

Comment intégrer des panneaux solaires sur une toiture mansardée à plusieurs pans, tout en préservant le caractère d'un bâtiment historique au cœur de la ville? Le défi était de taille! L'équation a été résolue grâce à l'expertise du PV-lab du CSEM. Sur toute la partie supérieure du toit, les tuiles ont été remplacées par une surface parfaitement homogène de modules photovoltaïques, développés par l'entreprise Meyer Burger. La couleur des tuiles sur les faces mansardées de la toiture, presque verticales, a par ailleurs été adaptée aux panneaux.

Du matin au soir

Mise en service en novembre dernier, la centrale photovoltaïque, d'une surface de 171 m², a une puissance de crête de 27,8 kWc pour une production estimée à 27'600 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de huit ménages. L'inclinaison élevée de la toiture, orientée tant à l'est, qu'à l'ouest qu'au sud, permet une production continue du matin au soir et offre un rendement intéressant même en hiver. Créé en 1991, le Prix solaire suisse récompense chaque année des personnes, institutions ou installations exemplaires dans le domaine des énergies renouvelables. La Ville de Neuchâtel a été distinguée trois fois, en 1999, 2002 et 2013. (ab)



3 Près de 200 personnes ont participé au lancement de la démarche participative « Centre et gare ».



4 Chocolatissimo 2015 fera fondre de plaisir petits et grands du 31 octobre au 7 novembre à Neuchâtel.



16 Lancement d'une série de six reportages sur l'Azerbaïdjan par une Neuchâteloise exilée à Bakou.

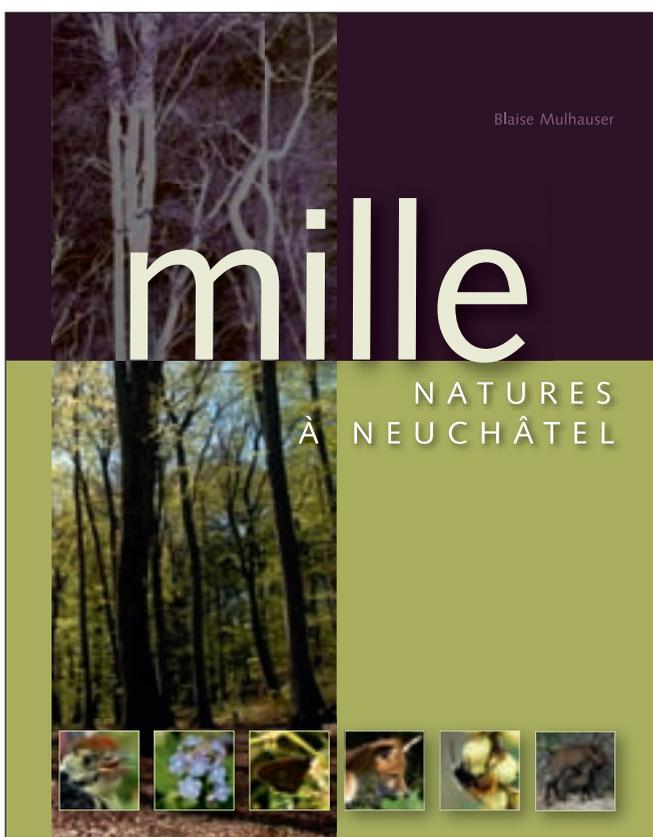
Publicité



**DANSE
EQUILIBRE**

Danse et
travail corporel
Evole 31a
2000 Neuchâtel
076 358 14 21

www.danse-equilibre.ch



Blaise Mulhauser

mille

NATURES
À NEUCHÂTEL

Mille natures à Neuchâtel

Ville millénaire, Neuchâtel recèle des trésors naturels cachés entre le lac et la montagne. Gorges, cascades, vergers, prairies, forêts, rivières, plages et falaises accueillent des habitants ignorés. Cette encyclopédie de mille articles présente un monde étonnant, riche en formes et en couleurs. Le livre est illustré par de nombreuses photographies prises sur le territoire communal de Neuchâtel.

Format : 22 x 27,5 cm – 432 pages – 1000 photographies
Prix de vente : 75.- / frais de port en sus

Ouvrage publié avec le soutien de l'Adaje, l'Amuse et la Fondation Ernest Dubois

Bulletin de commande

Veuillez m'envoyer au prix de souscription exemplaire(s) de l'ouvrage (75.- / frais de port en sus)

Nom / prénom:

Adresse:

Code postal / Localité:

Date: Signature:

Talon à affranchir et à renvoyer à:
Secrétariat, Jardin Botanique, Pertuis-du-Sault 58, 2000 Neuchâtel
Il est également possible de commander les ouvrages par e-mail à:
jardin.botanique@unine.ch



Dans ce numéro

L'Afrique, en sept films

L'Agence culturelle africaine investira durant cinq jours le Centre de Loisirs pour la 6^e édition du Festival des films d'Afrique et de la diaspora.

Page 5

Non au report de charges!

Le Conseil général a approuvé lundi soir une motion communale, enjoignant l'Etat de réfléchir conjointement avec les communes à l'assainissement des finances des collectivités publiques.

Page 8

Formation



Le Conseil général a également pris acte d'un catalogue de mesures mis en place par la Ville pour améliorer la formation et l'encadrement des apprentis des différents services communaux.

Page 9

Bakou

Le Vivre la ville prend le large et met le cap sur l'Azerbaïdjan. Dans le premier d'une série de six reportages, une jeune journaliste neuchâteloise installée depuis un an à Bakou nous raconte la vie quotidienne dans la capitale de ce pays du Caucase.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 14 octobre 2015.



Près de 200 personnes ont participé au lancement de la démarche participative « Centre et gare »



Répartis en différents ateliers, les citoyens ont échangé mercredi soir leurs idées sur l'avenir du secteur « Centre et gare ».

Centre et gare sous la loupe

Le nouveau processus participatif de la Ville des Neuchâtel est bel et bien lancé! Près de 200 personnes ont échangé leurs idées mercredi dernier à l'Aula des Jeunes-Rives concernant la mobilité et l'aménagement des espaces publics dans le secteur qui relie la gare de Neuchâtel au centre-ville. Reflets de cette soirée publique d'information et de consultation.

«A la gare, rien n'est agréable! C'est étroit, les terrasses sont placées n'importe où et les branches d'arbres arrivent dans les yeux des piétons. Il n'y pas d'unité!», a réagi un participant, durant le débat d'entrée en matière. Répartis en cinq ateliers, les 200 personnes présentes étaient invitées à s'exprimer sur la mobilité et l'aménagement des espaces publics dans l'une des trois zones à choix: le centre historique ainsi les places Pury et Numa-Droz, l'Ecluse et l'avenue de la gare et enfin les alentours de la gare.

Moins de trafic et plus de verdure

Encadrés par les collaborateurs de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), les citoyens ont pu discuter de leurs points de vue par petits groupes, avant d'exposer des propositions concrètes. Les idées ont fusé de toutes parts. Aux alentours de la gare, certains souhaite-

raient limiter la vitesse à 30km/h alors que pour d'autres, le trafic pourrait carrément être supprimé. De nombreux participants aimeraient que l'accès pour les vélos soit amélioré par la création de pistes cyclables et d'un abri-vélos sur deux étages. Quant à l'aménagement des espaces publics, une poignée de participants aurait envie de voir davantage de verdure et d'améliorer la vue sur le lac.

Demande de crédits en 2016

Le processus «Centre et gare» constitue le deuxième volet de la démarche participative de la Ville de Neuchâtel. Il fait suite aux travaux concernant le

centre et les rives, qui se sont déroulés en 2014 (synthèse des résultats disponible sur www.demarcheparticipative-ne.ch). Selon les autorités communales, une demande de crédits d'étude relative aux Jeunes-Rives et à la place du port sera soumise au Conseil général dans le courant du premier semestre 2016. La démarche participative s'inscrit dans le cadre du programme politique 2014-2017 du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel. «Nous souhaitons multiplier les occasions de débats et de rencontre avec la population dans le but de renforcer la citoyenneté», a relevé le président de la Ville, Thomas Facchinetti. (ak)



La suite des événements

Les idées exprimées par la population lors de la soirée publique d'information et de consultation feront l'objet d'un document de synthèse. Ce dernier sera publié dans le courant du mois d'octobre sur le site internet www.demarcheparticipative-ne.ch.

Cette matière servira de base aux cinq ateliers spécialisés, qui s'échelonneront de novembre 2015 à mai 2016. La Ville de Neuchâtel a convié 70 groupes d'intérêt, dont de nombreuses associations locales, à y participer. «J'invite les citoyens qui souhaitent relayer des idées à s'approcher de l'un ou l'autre de ces acteurs», précise Christine Gaillard, conseillère communale en charge de la Mobilité. La liste complète des participants sera très prochainement disponible sur www.demarcheparticipative-ne.ch. Il sera également possible de déposer des idées via le site internet. Quant aux résultats de ce nouveau processus participatif, ils seront dévoilés lors d'une soirée de restitution publique, qui se tiendra en automne 2016.

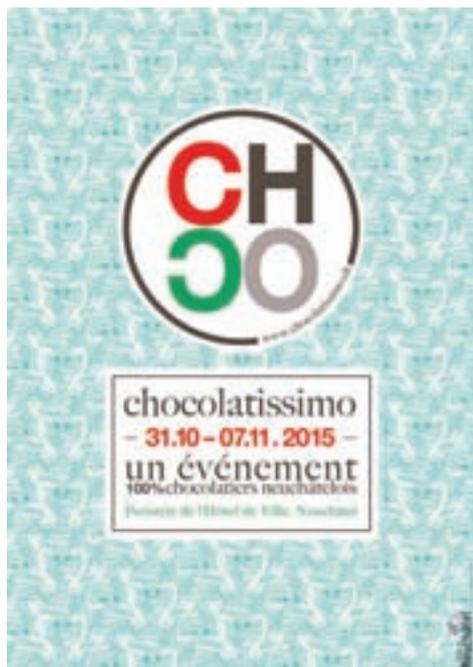


Le chocolat neuchâtelois sera à l'honneur durant une semaine entière

Une semaine tout chocolat

La Ville de Neuchâtel, par sa direction du Tourisme, a dévoilé hier en conférence de presse le programme de la 2^e édition de Chocolatissimo. Du 31 octobre au 7 novembre prochains, le patrimoine chocolaté neuchâtelois sera à l'honneur au Péristyle de l'Hôtel de Ville. Cette fête 100% chocolaterie mettra à l'honneur le savoir-faire de neuf confiseurs-chocolatiers du canton de Neuchâtel. Démonstrations, ateliers et dégustations mettront les papilles du public en émoi.

«Par cette action, nous souhaitons faire venir des touristes dans les commerces du centre-ville, et dans les confiseries-chocolateries de la région», a relevé Thomas Facchinetti, directeur du Tourisme. Pour mettre sur pied cette manifestation, la Ville de Neuchâtel n'a pas œuvré toute seule dans son coin. Elle a pu compter sur les compétences de neuf confiseurs-chocolatiers du canton, désormais réunis en l'Association Chocolatissimo. Tourisme neuchâtelois et le Centre professionnel du littoral neuchâte-



Les supports visuels de la deuxième édition de Chocolatissimo ont été réalisés par l'atelier neuchâtelois Karma.

lois (CPLN) ont également contribué à l'organisation.

Programme festif et gustatif

A l'occasion de Chocolatissimo, le Péristyle se muera en laboratoire éphémère pour accueillir tous les

jours des démonstrations des neuf artisans-chocolatiers participants. Plusieurs ateliers, pour enfants et adultes, seront proposés tout au long de la semaine. Parmi les nombreuses animations prévues, les visiteurs pourront notamment participer à la construction de tableaux avec quatre teintes de chocolat. Les œuvres seront exposées, puis dégustées. La relève ne sera pas en reste : 38 apprentis du CPLN présenteront leurs travaux, dans le cadre d'un concours de pièces montées. Le thème choisi est celui de la marionnette en guise de clin d'œil au Festival international qui se déroulera en pays neuchâtelois, à la même période. Le public pourra voter pour son œuvre préférée.

Par ailleurs, Chocolatissimo innove pour sa deuxième édition. Les artisans-chocolatiers ont concocté des plaques de chocolat de trois saveurs différentes. Les visiteurs pourront ainsi repartir avec un produit du terroir, estampillé Chocolatissimo. Le journal Vivre la ville reviendra sur cette innovation

majeure dans l'édition du 28 octobre prochain.

Toucher d'autres régions

L'an passé, lors de la première édition de Chocolatissimo, 7'000 personnes étaient venues au Péristyle pour découvrir les secrets de fabrication du chocolat neuchâtelois. «Nous souhaitons asseoir la manifestation dans le cœur des Neuchâtelois, et toucher les régions limitrophes», a précisé Lena Brina, déléguée au Tourisme de la Ville de Neuchâtel et coordinatrice de Chocolatissimo. Pour ce faire, une large campagne de communication a été mise sur pied. Elle s'étend de Genève à Bienne, en passant par Fribourg.

La traditionnelle Semaine du chocolat, qui est célébrée depuis quinze ans, en automne, dans de nombreuses chocolateries de Suisse romande, est à la base de l'événement Chocolatissimo. Celle-ci consiste à proposer des dégustations ainsi que des prix fondants une semaine durant. Elle aura lieu en parallèle à Chocolatissimo 2015. (ak)

- **Programme complet sur**
www.chocolatissimo.ch



Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque publique et universitaire (Collège latin), *Fonds d'étude*, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h; samedi de 10h à 12h. *Salle de lecture*, du lundi au vendredi de 8h à 22h; samedi de 8h à 17h. *Lecture publique*, lundi, mercredi et vendredi de 12h à 19h, mardi et jeudi de 10h à 19h, samedi de 10h à 16h. *Espace Rousseau*, Salle multimédia: du lundi au vendredi, de 9h à 19h, samedi de 9h à 17h, Salle des archives: mercredi et samedi de 14h à 17h ou sur demande.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), tél. 032 717 79 20, Fax 032 717 79 29, mahn@ne.ch, www.mahn.ch. Ouvert ma-di 11-18h (me entrée libre). **Permanent:** Les automates Jaquet-Droz (démonstrations tous les 1^{ers} di du mois à 14h, 15h, 16h) Le clavecin Rückers – «Le

legs Yvan et Hélène Amez-Droz» – «Neuchâtel: une histoire millénaire». **Expositions temporaires:** jusqu'au 18.10.2015 «14/18 La Suisse et la Grande Guerre»; du 29.11.2015 au 06.03.2016 Neuchâtel avant-après». **Manifestations:** «Les entreprises de l'Arc jurassien durant la Première Guerre mondiale: entre restrictions et bénéfices de guerre», conférence d'Alain Cortat, historien et éditeur, jeudi 1^{er} octobre à 18h30; Mardi du Ruckers, concert de clavecin par Eloy Orzaiz Galarza, mardi 6 octobre à 12h15; «Regards croisés autour de l'œuvre de Thomas Huber», en présence de l'artiste, mercredi 7 octobre à 18h30.

Musée d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 29 novembre 2015, exposition temporaire «Emotions une histoire naturelle». Ouvert ma-di de 10h à 18h.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 18 octobre 2015,

exposition «Secrets». L'exposition Secrets conclut la trilogie du MEN consacrée au Patrimoine culturel immatériel. Une série d'installations présentées dans des lieux publics de la ville de Neuchâtel illustrent l'importance, la place et le fonctionnement du secret dans la société.

Jusqu'au 3 janvier 2016, exposition «C'est pas la mort!»

Manifestations: «Sahara Rocks!», conférence-concert de Arnaud Contreras accompagné d'un musicien saharien, jeudi 1^{er} octobre, 20h15; «Rites de passage», films des étudiants du cours d'anthropologie visuelle, mardi 6 octobre, 20h15

Galleries de l'histoire, antenne du Musée d'art et d'histoire, (Av. DuPeyrou 7), tél. 032 717 79 20, fax 032 717 79 59, www.mahn.ch. Ouvert me et di 14-16h ou sur rdv. Entrée libre, sauf mardis des musées et expositions temporaires. Exposition permanente: «L'histoire urbanistique à travers sept maquettes».

Vernissages

Mini Galerie (rue Guillaume Farel 8), du 3 au 11 octobre, exposition de Claude Martinet, «Fissures et rétrospectives de 50 ans de peinture». Vernissage sa 3 octobre dès 16h, puis ouvert je-di de 14h30 à 17h30.

Espace 27Evoles: exposition de dessins et de gravures de Kim Bachmann. Vernissage vendredi 2 octobre à 20 heures avec la conteuse Fabienne Vuilleumier, accompagnée au violoncelle par Jacques Bouduban.

Divers

Centre Dürrenmatt de Neuchâtel, «Friedrich Dürrenmatt et l'astronomie», visite guidée thématique par Florian Thiébaud dans le cadre de l'exposition temporaire «Sebastien Verdon – Ciels», dimanche 4 octobre 2015, 14h



L'actualité culturelle

Fado



Pour son premier concert de la saison, l'association Culture Nomade invite à découvrir une grande voix du fado, celle de Liana, une chanteuse portugaise qui a remporté à deux reprises le «grande Noite do Fado» au Colisée de Lisbonne et incarné sur scène la diva du fado Amália Rodrigues. La jeune femme, qui a signé les textes et la musique de son dernier album, «Lullaby», se produira en trio.

Salon du Bleu Café, Liana (trio), concert de fado, jeudi 1^{er} octobre, 20 heures.

Murielle en concert

Dans le cadre des Lundis des mots, la Galerie YD accueille la chanteuse Murielle. Après un livre de poésie, «Coeur d'ange», paru aux Editions Baudelaire en 2009, la jeune femme découvre le plaisir de la scène grâce au slam et signe cette année son deuxième album, «Paris danse», cinq chansons sur un thème universel: l'amour... éternel, passionnel ou maternel.

Galerie YD, rue Fleury 6, concert de l'artiste Murielle, lundi 5 octobre à 20h00.

Cadavre exquis

Sous la direction de Philippe Krüttli, l'Orchestre romand du Grand Eustache présente «Cadavre exquis», une création à trois mains de Lee Madde-

fort, Jean-Samuel Racine et Alexis Gfeller basée sur le principe du célèbre jeu surréaliste. Un concert qui mêle jazz, musique classique, écriture et improvisation.

Théâtre du Concert, rue de l'Hôtel de Ville 4, «Cadavre exquis, Concerto pour Eustache» samedi 3 octobre à 20h00. Réservations: www.maisonduconcert.ch ou 032 724 21 22.

Soirée L'OV

L'Hospice des Mille-Cuisses fermera ses portes le 3 octobre prochain. Pour le finissage de cette grande exposition collective aux anciens abattoirs de Serrières, le Centre d'art Neuchâtel invite à une soirée L'OV, placée sous le signe *Latina caliente*. Musique, performances, farces et grigris permettront de supporter la fin de l'été... et de l'Hospice!

Hospice des Mille-Cuisses, rue Martenet 4, Soirée L'OV, samedi 3 octobre dès 20h00.

Mademoiselle Werner

La comédienne neuchâteloise Sylviane Rösli campe «Mademoiselle Werner», une célibataire endurcie par la vie, mordue de relations épistolaires et cleptomane à ses heures qui fait fondre nos certitudes. Une pièce de Claude Bourgeyx, à voir dans une mise en scène de Sylviane Rösli et Yann Mercanton.

Théâtre du Pommier, «Mademoiselle Werner» de Claude Bourgeyx, jeudi 8 octobre à 20h00, vendredi et samedi 9 et 10 octobre à 20h30, dimanche 11 octobre à 17h00. Réservation: 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch



Festival de films d'Afrique et de la diaspora

Le cinéma comme passerelle

L'Agence culturelle africaine investira durant cinq jours le Centre de Loisirs pour la sixième édition du Festival de films d'Afrique et de la diaspora. Entre documentaires et fictions, pas moins de sept films seront projetés, pour un regard pluriel sur la société africaine. Venez nombreux!

Sur le front des documentaires, le festival propose un portrait captivant du «Capitaine Thomas Sankara» – un président burkinabé assassiné en 1987 pour avoir voulu lutter pour l'indépendance politique de son pays et changer les mentalités – et revient sur l'histoire récente du Sénégal avec «Boy Saloum: la révolte des Y'en a marre». Un film loin des clichés occidentaux, qui montre comment un groupe de hip-hop a porté le flambeau de la contestation politique sur les réseaux sociaux jusqu'à entraîner la non-réélection du président Abdoulaye Wade en 2012.

Billet gagnant

Côté fictions, le public pourra notamment découvrir deux longs-métrages du réalisateur sénégalais Djibril Diop Mambéty: «La petite vendeuse de soleil», portrait d'une fillette handicapée obligée de mendier dans la rue pour survivre, puis «Le



Le continent africain se dévoilera en sept films la semaine prochaine au Centre de Loisirs. • Photo: sp

franc». Musicien désargenté, Marigo a gagné le gros lot à la loterie. Seul ennui, il a collé le billet gagnant à sa porte d'entrée...

«Sur le plan culturel, aucun projet, ou presque, n'émane de la communauté africaine. En règle générale, les films africains montrés dans les festivals sont toujours sélectionnés par des Européens. On s'est dit qu'il fallait faire quelque chose», explique Zal Saliou Ndiaye, président de l'Agence culturelle africaine. La mani-

festation, lancée en 2009, bénéficie notamment du soutien de la Ville de Neuchâtel et de l'ambassade du Sénégal en Suisse. (ab)

Festival de films d'Afrique et de la diaspora: du 6 au 10 octobre au Centre de Loisirs. Le programme complet peut être consulté sur le site du Service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel, www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM, dans les actualités.

Chronique culturelle

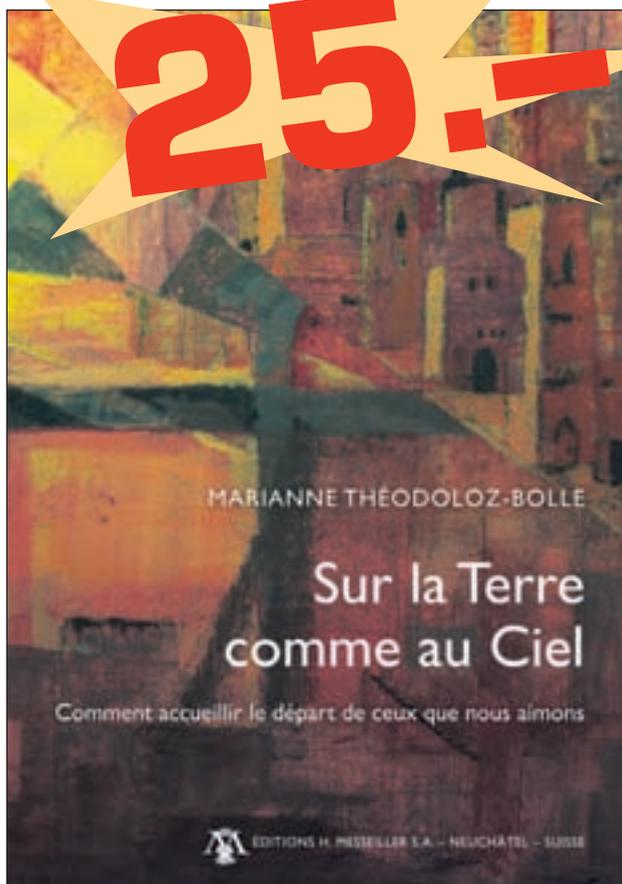


Milano 2015

«Nourrir la planète – Energie pour la vie»: tel est le thème de l'Expo universelle de Milan qui fermera ses portes fin octobre. La Suisse y est présente avec un pavillon qui ne casse pas des briques du point de vue architectural mais dont le concept est intéressant. Quatre tours de verre sont remplies de sachets de café, de rondelles de pommes séchées, d'échantillons de sel et de verres à eau. Les visiteurs accèdent au sommet des tours puis se servent à volonté, sachant que ces denrées sont limitées et que le stock doit suffire jusqu'à la fin de l'Expo. Au fur et à mesure que les réserves s'épuisent, le plancher des tours descend et se rapproche du niveau zéro. Chacun est ainsi invité à faire preuve de responsabilité et à réfléchir à la nécessité d'une répartition équitable des denrées alimentaires. Après une ruée déraisonnable du public dans les premières semaines, il semble – selon les responsables du pavillon – que les visiteurs soient revenus à un comportement plus responsable. Le 23 septembre, on trouvait encore de tout dans les quatre tours. Mais y aura-t-il assez de café, de pommes, de sel et d'eau pour tous jusqu'à la fin de l'Expo? Pas sûr! A vérifier le 31 octobre...

Patrice Neuenschwander

Publicité



Marianne Théodoloz-Bolle

Sur la Terre comme au Ciel (3^e édition)

Chaque fois qu'un être cher nous quitte pour s'envoler vers d'autres horizons qu'un jour à notre tour nous rejoindrons, c'est comme s'il nous prenait la main pour nous conduire sur le chemin de la Vie et de l'Amour qui porte en lui l'Eternité, c'est comme s'il nous disait :

«Regarde la Vie, elle n'est pas ce que tu crois, elle n'est qu'enseignement.
Regarde l'Amour, il n'est ni possessif, ni éphémère mais liberté et éternité.
Ouvre ton cœur et goûte à la grandeur de la Vie.
Accueille les larmes, elles sont le pont qui te conduit de la vie à la Vie, de l'amour à l'Amour.
Ainsi pourras-tu goûter à l'union du Ciel et de la Terre dans ton cœur.
Ne crains rien.
Apprends à être dans le présent.
Dans le présent, les absents ont leur place.
Dans le présent, le moindre sourire te remplit d'amour,
L'ouverture d'une fleur te comble de joie,
Le chant de l'oiseau irradie ton âme,
Tout, absolument tout dans le présent t'invite à la célébration de la Vie et de l'Amour.»

MARIANNE THÉODOLOZ

192 pages, format 14,8 cm x 21 cm



Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, route des Falaises 94, 2000 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

..... ex. de l'ouvrage **«Sur la Terre comme au Ciel»** de Marianne Théodoloz-Bolle (3^e édition préfacée par Hyacinthe Vulliez, écrivain savoyard), au prix de **Fr. 25.-**

..... ex. de l'ouvrage **«Nos enfants ne sont pas nos enfants»** de Marianne Théodoloz-Bolle, au prix de **Fr. 20.-**

Offre DUO: «Sur la Terre comme au Ciel» et «Nos enfants ne sont pas nos enfants»

..... ex. de l'offre DUO au prix de **Fr. 40.-**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom, prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____

 Neuchâtel, mille ans, mille natures. Histoire de symbiose 16

Des pucerons trop sucrés

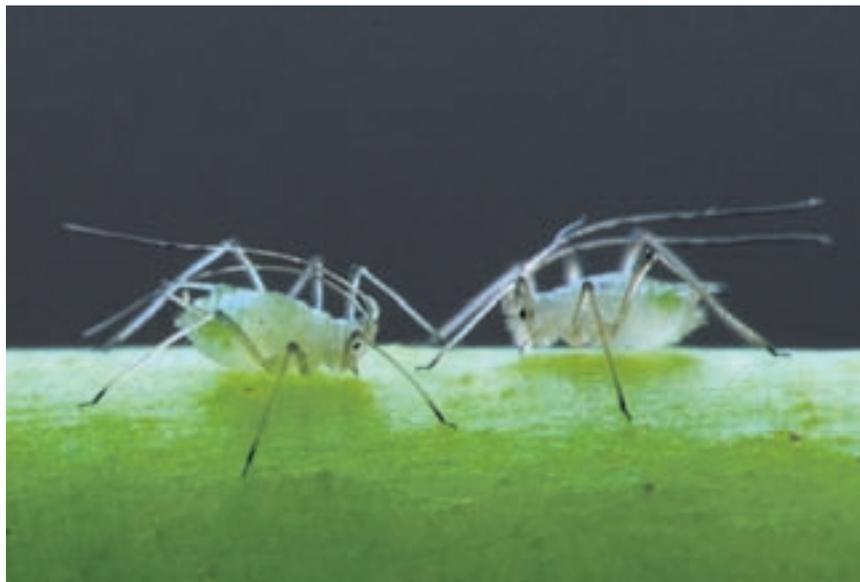
Blaise
Mulhauser



De nombreux insectes ont un régime alimentaire très particulier. C'est le cas des pucerons qui aspirent la sève élaborée des plantes. Produit de la photosynthèse, ce liquide est très riche en sucre. Toutefois, plusieurs acides aminés essentiels au bon fonctionnement de l'organisme ne sont présents qu'à faible concentration. Pour en obtenir en suffisance, les insectes doivent absorber une grande quantité de sève. Ils ont alors trop de sucre dans le corps. Ils l'évacuent de leur système digestif en exsudant un liquide poisseux, le miellat, dont raffolent les fourmis et les abeilles. Des microbes vivent dans le tube digestif pour aider les pucerons à lutter contre ce « diabète »!

Un organe de bactéries, usine d'acides aminés

Les bactéries du genre *Buchnera* sont toutes strictement inféodées au



Deux pucerons en plein repas. • Photo: Luc Viatour, Wikimedia Commons

système digestif des pucerons dont il existe des centaines d'espèces à travers le monde. Les micro-organismes vivent dans des bactériocytes, cellules spécialisées que l'on ne trouve que dans la cavité abdominale du puceron. En se serrant les uns contre les autres, ces cellules forment une sorte d'organe supplé-

mentaire autour duquel gravitent d'autres bactéries symbiotiques secondaires. Les *Buchnera* sont spécialisées dans la synthèse des acides aminés nécessaires au puceron. A l'inverse, l'insecte semble transmettre des lipides aux bactéries, celles-ci n'arrivant plus à les métaboliser.

Une alliance apparue au Jurassique

Cette symbiose dure depuis le Jurassique. Il y a 200 millions d'années, les gymnospermes – conifères et ginkgos en tête – formaient la végétation dominante. La sève élaborée, résultat de la photosynthèse de ces arbres, était ainsi une source potentielle de nourriture. Elle était inaccessible aux insectes n'ayant aucune pièce buccale permettant de percer l'écorce et le bois de la plante. Les pucerons ont trouvé la solution en transformant leur « bouche » en perforatrice et « paille » aspirante.

Il a surtout fallu qu'ils adaptent leur système digestif au nouveau régime alimentaire, en faisant alliance avec des bactéries. Du côté des végétaux, la réponse à cette attaque a été la production de résine et de térébenthine répulsive.

B.M.

La Ville jeune

Midnight jeuNE, samedi 3 octobre, rendez-vous sportif, musical, convivial et gratuit pour les 12-17 ans, de 20h30 à 23h30 à la salle de gym du collège de la Promenade.

Case à chocs, jeudi 1^{er} octobre, concert rap et indie pop avec les groupes Young Fathers et The Sugazz, ouverture des portes à 20h30; vendredi 2 octobre, concert intimiste avec Jill Barber et Garden Portal, dès 22 h; samedi 3 octobre, Techno Forest, dès 23h.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Piscine intérieure: lundi-jeudi 8h-22h, vendredi 8h-19h30, samedi de 8h-18h30, dimanche 9h-20h. Du Lundi au vendredi, les abonnés ainsi que les cartes 10 entrées prépayées ont accès aux bassins dès 7 heures. Tél. 032 717 85 00. Informations complémentaires sur www.lessports.ch.

Tchoukball Club Neuchâtel

Entraînement tous les jeudis: juniors (10-15 ans) de 18h à 20h; adultes (+ de 15 ans) de 20h à 22h, à l'EM Maladière, halle A, salles N^{os} 3-4, 4^e étage. Contacter le secrétariat: 078 608 79 43.

Amis-Gymnastes Neuchâtel, (gymnastique et nordic walking dames et seniors)

Leçons tous les mercredis: Seniors de 19h à 20h; Dames de 20h à 21h45, salle de gymnastique des Terreaux, à Neuchâtel. Contacter la présidence: 032 841 28 49.

Handball Club Neuchâtel

Pour connaître les horaires exacts des entraînements: www.handballneuchatel.ch. Renseignements complémentaires à: info@handballneuchatel.ch

Neuchâtel-Gym (groupe enfantine)

Leçons tous les jeudis durant les périodes scolaires: enfants de 4 à 7 ans de 17h30 à 18h30 au Collège de la

Promenade. Pour tout renseignement, merci de contacter la monitrice: 032 724 77 07.

Cercle de la Voile de Neuchâtel

Des cours pour l'automne 2015 sont prévus pour les juniors et les adultes. Renseignements: www.cvn.ch

Football

Stade de la Maladière

Lundi 5 octobre à 16h30, Neuchâtel Xamax FCS – FC Wolhen, Challenge league

Stade de Pierre-à-Bot

Vendredi 2 octobre à 20h, Helvetia – Peseux-Comète, Vétérans

Samedi 3 octobre à 9h, Neuchâtel Xamax FCS E1 – Team Béroche, Juniors E

Samedi 3 octobre à 10h45, Neuchâtel Xamax FCS D – Dombresson, Juniors D

Samedi 3 octobre à 14h30, Team Audax Xamax – Grpm La Côte, Juniors B

Samedi 3 octobre à 20h, Espagnol II – Coffrane, 5^e ligue

Dimanche 4 octobre à 11h, Neuchâtel Xamax FCS Fém – Signal-Bernex, 2^e ligue

Dimanche 4 octobre à 14h, Helvetia – FC Peseux, 4^eème ligue

Terrain du Chanet (synthétique)

Samedi 3 octobre à 10h, Neuchâtel Xamax FCS – Team ANF-Montagne, M13

Samedi 3 octobre à 13h, Neuchâtel Xamax FCS – Genève-Servette FC, M14

Terrain du Chanet (naturel)

Samedi 3 octobre à 10h, Neuchâtel Xamax FCS Fém B – Deportivo

Hockey sur glace

Patinoire du Littoral

Samedi 3 octobre à 17h30, HC Université Neuchâtel – HC Düdingen Bulls, 1^{re} ligue

Samedi 3 octobre à 20h30, HC Université Neuchâtel – CP Fleurier, 2^e ligue

Dimanche 4 octobre à 17h, HC Université Neuchâtel – CP de Meyrin I, Novices Top





Le Conseil général soutient largement la motion communale concernant l'assainissement des finances publiques

Unis pour demander la réflexion

Le Conseil général a approuvé par 32 voix et 2 abstentions de la gauche le rapport relatif à la motion communale pour que l'Etat et les communes mènent une étude conjointe sur l'assainissement des finances des collectivités publiques. A l'annonce du gouvernement cantonal de vouloir transférer entre 30 et 40 millions de francs de charges sur les communes, les Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers ont décidé d'unir leurs forces pour exprimer leur mécontentement, et pour demander une véritable réflexion sur l'efficacité des prestations publiques et leurs coûts.

Le groupe PLR soutient cette motion communale avec force. Sans concertation préalable, il s'opposera à tout report de charges de l'Etat sur les communes. «L'Etat entend transférer entre 30 et 40 millions de francs de charges sur les communes, sans aucune réflexion. Cela n'a aucun sens! Au final, c'est toujours le même contribuable qui trinque. L'Etat doit faire des économies. Pour tendre vers une meilleure efficacité, les collectivités publiques doivent examiner l'ensemble des prestations fournies par les services communaux et cantonaux pour éviter les doublons», a

déclaré son porte-parole Christophe Schwarb.

Mauvais signal

Sur les bancs du groupe PopVerts-Sol, l'enthousiasme n'était pas au rendez-vous. «Le fait de baisser les impôts en ville de Neuchâtel a donné un mauvais signal, celui que la Ville est riche. Au moment de voter cette baisse de deux points, le groupe PopVertsSol avait pourtant appelé à la prudence. Même si l'on ne peut qu'approuver cette motion, nous sommes tout de même agacés par certains élus de la droite du Grand Conseil, que l'on retrouve dans les exécutifs communaux, et qui ont voté des économies budgétaires pour 160 millions de francs sans indiquer comment y parvenir», a relevé sa porte-parole Nicole Baur.

Du côté du groupe socialiste, Anne-Françoise Loup a admis que la motion communale était, dans le cas présent, la seule solution pour pousser un coup de gueule collectif. «Même si on reconnaît le besoin de l'Etat de faire des économies, le report de charges n'est pas le bon moyen d'y parvenir. Nous sommes en faveur de la concertation et de la négociation. Par ailleurs, cette motion illustre une saine et digne

solidarité envers les plus petites communes du canton».

Chercher des solutions ensemble

«Non au report de charges, oui à une amélioration structurelle concertée»: tel est le message des Villes à l'attention du Conseil d'Etat. «Nous ne sommes pas opposés au juste partage des charges, mais l'assainissement des finances des collectivités publiques doit faire l'objet d'une réflexion entre l'Etat et les communes, avec un calendrier voulu par les deux parties», a précisé Fabio Bongiovanni, directeur des Finances. Le Conseil communal n'a pas été entendu par le Conseil d'Etat, c'est pourquoi il a décidé d'utiliser ce nouvel outil politique, et d'associer le Conseil général. «Nous devons rechercher des solutions ensemble, mais pas au détriment des autres collectivités publiques. Au final, c'est toujours le même contribuable qui paie», a souligné le conseiller communal.

Largement soutenue par le Conseil général, la présente motion communale sera transmise par le Conseil communal au Grand Conseil. S'il l'accepte, elle deviendra sienne, et il demandera au Conseil d'Etat de lui présenter un rapport complet sur l'assainissement des finances des collectivités publiques. (ak)



Nicolas Siegrist, en 1^{re} année d'apprentissage au Service de

La présidente du Conseil général, Amelie Blohm Gueissaz (PLR), a mené d'une main de maître les débats lors de la séance de relevée lundi soir.



Le Conseil général n'a pas tari d'éloges sur

La Ville s'enc

Le Conseil général a applaudi des deux mains lundi soir la nouvelle politique d'apprentissage de la Ville. Les élus ont pris acte à l'unanimité du catalogue de 21 mesures fixé par le Conseil communal pour améliorer l'encadrement et la qualité de la formation offerts aux apprentis. A la rentrée d'août, l'administration communale comptait 49 jeunes en formation dans des domaines aussi variés que le social, l'administratif, le bâtiment ou l'horticulture.

Mises sur pied fin août dernier, les nouvelles mesures comprennent notamment la création d'un poste de responsable des apprentis à 50% au sein des Ressources humaines, qui sera là pour encadrer les jeunes et conseiller les maîtres d'apprentissage.



ice des parcs et promenades.

is sur la nouvelle politique d'apprentissage communale

Engagement pour ses apprentis

Outre ce suivi professionnel, les apprentis pourront désormais effectuer des stages interservices, bénéficier de cours de perfectionnement en français, de cours langues étrangères et d'un jour supplémentaire de congé pour étude. Le Conseil communal a par ailleurs décidé de revaloriser le salaire des apprentis de 30 francs par mois et de mieux reconnaître le travail des formateurs, en leur accordant une indemnité mensuelle de 80 francs.

Soutien professionnel

A gauche comme à droite, ces mesures ont été unanimement saluées. «Dans une société où les jeunes doivent décider de plus en plus tôt de leur avenir et où les places sont chères à la sortie de l'apprentissage, la Ville

s'oriente vers un soutien efficace et professionnel» et «semble vouloir se montrer exemplaire», a notamment relevé Natacha Erard, au nom du PS. «Le coût planifié semble raisonnable. On sent que le Conseil communal a essayé de faire le mieux possible avec le moins, une démarche qui ne peut que plaire au PLR», a souligné de son côté le rapporteur du groupe, Beat Geiser. La somme totale à charge de la Ville est de l'ordre de 58'000 francs par an.

Egalement «satisfait» de ces «mesures simples et peu chères», le groupe PopVertsSol a demandé au Conseil communal des éclaircissements quant à la politique des stages au sein de l'administration. «La Ville ne doit en aucune manière profiter des lacunes du droit du travail pour faire

effectuer par des stagiaires non rémunérés certaines tâches», a souligné son rapporteur Dimitri Paratte.

Un employeur reconnu

«Les stages au sein de l'administration communale sont très codifiés», a rassuré le directeur des ressources humaines Fabio Bongiovanni. «Avec ces mesures, la Ville de Neuchâtel souhaite se positionner comme un employeur formateur attractif et reconnu pour dispenser un apprentissage de qualité. C'est un engagement politique fort.» Et de rappeler qu'avec 7% d'apprentis dans une «belle palette de métiers», la Ville contribuait activement au système de formation duale. «C'est plus que les 4% prônés par le canton.» (ab)

Maison du livre

Le Conseil général a par ailleurs classé lundi une motion déposée en 2012 par les groupes PS et PopVertsSol, qui demandait au Conseil communal «d'étudier les modalités de regroupement sur un seul site, à savoir le Collège latin, de la Bibliothèque Pestalozzi, de Bibliomonde et de la Bibliothèque publique et universitaire afin de créer une Maison du livre». Comme le Conseil communal, les élus ont reconnu qu'il fallait connaître les intentions du Conseil d'Etat quant à l'occupation du Collège latin et attendre la révision en cours de la loi cantonale sur les bibliothèques avant de pouvoir étudier un tel regroupement. Vu le rôle central que jouent les bibliothèques en termes de culture, d'accès à l'information et d'intégration sociale, le Conseil communal a toutefois décidé de ne pas attendre passivement l'aboutissement des réflexions menées au niveau cantonal. Un comité de pilotage a notamment été constitué. Il a pour objectif d'élaborer une vision d'avenir commune et de définir les meilleures solutions tant pour les bibliothèques que s'agissant de l'emplacement. Suite à la fermeture de la faculté de théologie et à un accord avec l'Etat, la Bibliothèque des Pasteurs, patrimoine exceptionnel, sera d'ores et déjà transféré à la BPU au Collège latin d'ici la fin de l'année.



Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Groupe PLR

**Report de charges: effi-
cient et concertation
avant tout**

Christophe Schwarb:

Le groupe PLR a pris connaissance de la volonté des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers d'engager une véritable réflexion de fond avec le Conseil d'Etat en vue d'assainir les finances publiques.

Le PLR ne peut que soutenir cette motion communale et regrette amèrement que l'Etat de Neuchâtel ne cherche actuellement qu'à faire le forcing, en vue de reporter les charges sur les communes.

Ce report de charges sans réflexion ni concertation n'a aucun sens et ne va que péjorer les petites communes qui sont déjà en difficulté. Il n'y a aucune réflexion en ce qui concerne les grandes communes en matière d'efficacité du service public.

Il faut soutenir les conseils communaux des villes afin qu'ils puissent faire entendre leurs voix auprès



Le groupe PLR regrette amèrement que l'Etat de Neuchâtel ne cherche actuellement qu'à faire le forcing, en vue de reporter les charges sur les communes.

du Conseil d'Etat et engager une véritable réflexion fondamentale pour l'avenir.

Il est temps de passer de la parole aux actes. Lors de la dernière discussion au Conseil général au sujet des comptes de la Ville de Neuchâtel, le PLR avait clairement indiqué qu'il fallait discuter sans aucun tabou mais

également dans le respect des institutions.

Groupe PopVertsSol Baisse des dépenses versus augmentation des recettes

Julien Binggeli: Lors de sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil général s'est vu présenter une motion communale par le Conseil communal. Celle-ci vise à demander au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de mener, avec les communes, l'étude de l'assainissement des finances publiques. Aujourd'hui, l'Etat impose sans discussions possibles, des reports de charges insupportables.

Notre groupe ne peut que donner son soutien à la motion du Conseil communal, d'autant plus que les communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Val-de-Travers sont solidaires de cette initiative et la proposeront également à leurs législatifs respectifs.

Cela dit, la situation de l'Etat est ce qu'elle est et celui-ci tente de la résoudre à coups de bélier. Toutefois le groupe PopVertsSol tient à souligner que la droite du Grand Conseil a voté des économies budgétaires pour 160 millions sans indiquer le moyen d'y parvenir. De surcroît, la concurrence fiscale à laquelle se livre le canton pousse à la baisse les recettes des collectivités et menace les prestations de service public à la population. Ces facteurs conjugués à bien d'autres, comme l'augmentation explosive des primes d'assurance maladie ou celle de la précarité sociale, conduisent à une

situation proche de la quadrature du cercle.

Si la situation actuelle est voulue politiquement, il est juste qu'elle soit également combattue politiquement. Dans ce sens, l'approbation de cette motion ne constitue qu'un premier pas. Elle n'est en aucun cas le dernier mot d'une lutte qui doit viser un changement radical de politique, aujourd'hui tournée uniquement vers la chasse à la dépense, sans considérer l'autre levier d'une politique budgétaire, soit l'augmentation des recettes en allant chercher l'argent là où il est.

Groupe socialiste Maison du livre

Anne Dominique Reinhard: Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information du Conseil communal en réponse à la motion déposée le 5 avril 2012 par les groupes PopVertsSol et Socialiste intitulée pour une maison du livre. Le présent rapport permet de mieux comprendre les différentes étapes à franchir avant de commencer la réalisation de l'étude du regroupement de la Bibliothèque publique et universitaire avec la Bibliothèque ludothèque Pestalozzi et Bibliomonde au Collège latin.

Le groupe socialiste est bien conscient que la route sera longue et qu'il faudra attendre la révision de la loi cantonale sur les bibliothèques, la position définitive de l'Etat sur la présence ou non d'élèves dans le collège latin et finalement la demande de crédit du Conseil communal au Conseil général pour une étude relative à l'avenir du Collège latin ceci accompagné de restrictions budgétaires et de suppression de subventions par le canton, actuelle pour la BPU ou à venir pour le Bibliobus.

Nous espérons que les autorités auront à cœur de permettre et de favoriser les bibliothèques à continuer leur mission de participer à la réduction des inégalités d'accès au savoir, à la lecture, à l'information et d'être un lieu d'échanges, de rencontres et de liens entre les générations et les différentes cultures. La maison du livre en serait un parfait exemple au cœur de la ville.



Conseil général

Quels étaient les présents ?

Présidence de M^{me} Amélie Blohm Gueissaz (PLR), présidente.

Y compris la présidente, 35 membres sont présents: M^{mes} et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Dobrivoje Baljovic (Soc), Mouhamed Basse (Soc), Nicole Baur (PopVertsSol), Julien Binggeli (PopVertsSol), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Edlira Dedja Bytyqi (Soc), Gianfranco De Gregorio (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Joël Desaulles (PopVertsSol), Natacha Erard (Soc), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Yvan Gallo (Soc), Beat Geiser (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Edouard Jeanloz (PopVertsSol), Mirko Kipfer (PLR), Anne-Françoise Loup (Soc), Philippe Loup (Soc), Jean-Frédéric Malcotti (PopVertsSol), Philippe Mouchet (PLR), Béatrice Nys (PopVertsSol), Vincent Pahud (PDC), Dimitri Paratte (PopVertsSol), Morgan Paratte (Soc), Anne-Dominique Reinhard (Soc), Pierre-Yves Sandoz (Indépendant), Christophe Schwarb (PLR), Julien Spacio (PLR), Richard Strohmeier (PLR), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés: M^{mes} et MM. Oksana Castioni (Soc), Hélène Dederix-Silberstein (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Béatrice Haeny (PLR).

Le Conseil communal était représenté par M Thomas Facchinetti (Soc), président, M. Pascal Sandoz, vice-président (PLR), M. Olivier Ami (Soc), M^{me} Christine Gaillard (PopVertsSol) et M. Fabio Bongiovanni (PLR), conseillers communaux.

**Enquêtes publiques**

Demande de la Société Hitz und Partner AG, d'un permis de construire pour les travaux suivants: Ajout de nouvelles antennes sur une station de base de communication mobile existante à la rue de la Dîme, article 2727 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de Swisscom (Suisse) SA. Les plans peuvent être consultés du 2 octobre au 2 novembre 2015, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Claude-Alain Ruesch, architecte à Chez-le-Bart (Domotis SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: construction d'un immeuble d'habitation avec surfaces commerciales et un parking à la rue des Draizes, article 10596 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Bernard Cattin - Micromécanique SA. Les plans peuvent être consultés du 2 octobre au 2 novembre 2015, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille officielle cantonale font foi. Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

**Ateliers des musées****Atelier de gravure pour adultes**

L'automne est arrivé.... Il est temps de penser à s'inscrire au traditionnel atelier périodique de gravure organisé par l'Atelier des musées pour les adultes et les ados, dès 16 ans.

Deux sessions de quatre ateliers chacune débiteront respectivement le

dimanche 18 octobre 2015
et le
samedi 16 janvier 2016.

Les ateliers ont lieu le samedi ou le dimanche, de 11 à 17 heures, au Musée d'Art et d'histoire. Ils sont donnés par Geneviève Petermann, artiste, enseignante et médiatrice culturelle.

Prix: 335 francs pour une session; 595 francs pour deux sessions, matériel compris.

Inscriptions sur www.atelier-des-musees.ch, tél. 032 717 79 18.

La Ville officielle**Jardin botanique****Fête d'automne**

Le Jardin botanique organise sa traditionnelle fête d'automne

dimanche 4 octobre, de 11 à 17 heures.

Autour du traditionnel sanglier à la broche, diverses animations seront proposées: démonstration de pressage de jus de pomme par la Coopérative de La Bor, activités créatives pour les enfants autour du «Landart» à l'Atelier Fleur Bleue, animation musicale de With Diligence, stands de plantes vivaces, de produits d'agriculture de proximité...

Cette journée sera également l'occasion de découvrir ou redécouvrir le long cheminement menant «De la racine à la fleur» au Jardin de l'évolution, les plantes «Belles à croquer» dressées sur une table au Verger, les «Anciens légumes» cultivés au Jardin à thème, ainsi que l'exposition de peintures à l'huile de Barbara Schultz, «Crescendo vivace» à la Villa du Jardin botanique.

Et pour ceux qui n'aimeraient pas le sanglier, de la soupe à la courge et des saucisses seront également au menu.

Entrée libre. Renseignements: Jardin botanique, Pertuis-du-Sault 58, 2000 Neuchâtel, tél. 032 718 23 50, www.jbneuchatel.ch

**Lecture et Compagnie****Sortir de la solitude par la lecture**

Comment tenir compagnie aux personnes qui souffrent de solitude?

Grâce aux lecteurs et lectrices bénévoles qu'elle forme pour remplir cette mission, l'Association Lecture et Compagnie offre à toutes les personnes qui le souhaitent, quels que soient leur âge, leur handicap ou leur maladie, un moment de partage à travers la lecture.

Cette lecture sera choisie par l'auditeur ou l'auditrice en fonction de ses goûts, de ses envies, de ses souvenirs également et elle donnera lieu le plus souvent à un riche échange personnel entre les deux partenaires. Les lectures peuvent avoir lieu à domicile, dans un hôpital, une institution ou tout autre lieu approprié, au rythme choisi par l'auditeur, une fois par semaine, tous les 15 jours. Chaque rencontre dure environ 2 heures.

Lecture et Compagnie, ch. de la Praz 2a, 2017 Boudry, tél. 079 543 44 62, www.lecture-et-compagnie.ch.



ban
Bureau d'adresses de Neuchâtel SA

Vous n'avez pas reçu le Vivre la ville ou il vous est parvenu tardivement, après le jeudi en fin d'après-midi?

Veillez en informer le Bureau d'adresses de Neuchâtel SA, par le biais de l'adresse électronique distribution@ban.ch ou par téléphone au 032 755 70 00.

Merci de votre collaboration!

**Paroisse réformée de Neuchâtel****Temple du Bas en fête**

Au cœur de la ville, le Temple du Bas joue un rôle culturel important. C'est une salle de concert appréciée, mais aussi un lieu de culte et de vie, conduit par la Pasteure Delphine Collaud et la Diacre Elisabeth Reichen. Des activités variées y sont proposées tout au long de l'année: animation culturelle, enseignement religieux, entraide, repas communautaires, expositions et conférences à thématique religieuse. Pour ce faire, la Paroisse de Neuchâtel a besoin de votre soutien financier. C'est pourquoi elle organise une grande fête, avec vente de livres et petite brocante

samedi 3 octobre, de 9 à 17 heures, au Temple du Bas.

Une petite restauration sera proposée à midi avec, au menu, les traditionnelles «Bouchées-à-la-Reine», riz et salade. Bien entendu le tea-room sera ouvert toute la journée.

L'occasion est ainsi offerte à chacun de faire une petite pause et de fraterniser autour d'un café ou du verre de l'amitié. Qu'on se le dise!

**Espace des Solidarités**

L'Espace des Solidarités est un lieu de vie pour personnes seules et/ou vivant des difficultés sociales, professionnelles ou financières. L'Espace des Solidarités développe diverses prestations - des repas à midi et diverses activités - destinées à aider les personnes à reprendre confiance en elles-mêmes, à entretenir ou renouer des contacts.

Ses objectifs prioritaires sont les suivants:

- accompagner des chômeurs et des bénéficiaires de l'aide sociale vers une réinsertion professionnelle et sociale, en lien étroit avec les partenaires sociaux;
- favoriser l'élaboration de projets individuels ainsi que des actions et des expériences collectives riches en échange et en solidarité;
- gagner le soutien de la population neuchâteloise en abordant les thèmes de l'exclusion et de la pauvreté.

Espace des Solidarités, rue Louis-Favre 1, tél. 032 721 11 16. Repas servis du lundi au vendredi de 12h15 à 12h30; ouvert du lundi au jeudi dès 9h30.



Le clin d'œil du délégué à l'énergie

Bientôt 1 m² de cellules solaires par personne

Christian Trachsel



Le fonds photovoltaïque mis en place par les autorités de la Ville à la fin de l'année 2012 rencontre un réel succès. Il a largement contribué à ce que le territoire communal abrite aujourd'hui plus de 200 installations solaires photovoltaïques, ce qui représente une surface totale de cellules au silicium de presque 2.5 hectares! Un peu moins d'un mètre carré pour chaque habitant de la Ville.

A ce jour, on compte sur le territoire communal très exactement 177 installations solaires photovoltaïques subventionnées par la Ville qui sont d'ores et déjà en fonction ou en cours de montage. Cela représente une surface globale de capteurs de 11'900 m². Impressionnant lorsque l'on sait qu'en une année, l'ensemble de ces installations sont capables de produire près de 2 millions de kWh d'électricité. C'est très exactement la



Délégation neuchâteloise lors de la cérémonie de la remise des Prix Solaires 2015 à Genève. • Photo: sp

consommation d'électricité de 600 ménages neuchâtelois. Si l'on prend également en compte les installations de grandes tailles que Viteos a réalisées sur le territoire communal, à l'image du Stade de la Maladière, on peut doubler ces chiffres. On en déduit que l'implantation du photovoltaïque en Ville de Neuchâtel peut se résumer en un chiffre: c'est très

exactement 0,7 m² de cellule solaire par habitant. Quasiment le double de ce que montrent les dernières statistiques nationales au niveau du pays. Voilà pour l'aspect quantitatif.

Regardons maintenant le niveau qualitatif de la technologie photovoltaïque. Premier exemple: il y a exactement un mois, le CSEM, en étroite collaboration avec Viteos SA et la Ville

de Neuchâtel, inaugurerait la superbe réalisation de la façade photovoltaïque de son propre bâtiment à Neuchâtel. De la haute technologie Swiss made, on parle ici de cellules bifaciales à hétérojonction, dont la mise en œuvre contribue à une expression architecturale de haute tenue.

Deuxième exemple: pas plus tard qu'hier, l'Agence Solaire Suisse décernait son prix solaire 2015, dans la catégorie «Intégration architecturale», à l'installation solaire photovoltaïque réalisée sur l'Hôtel des Associations à Neuchâtel. Dans ce projet, nous observons une intégration des cellules solaires d'une manière absolument remarquable en toiture.

Il est réjouissant de constater qu'aujourd'hui la technologie solaire photovoltaïque est capable de contribuer à l'embellissement du patrimoine construit d'une ville. En tous cas, je connais deux magnifiques exemples dans notre ville.

C.T.



www.neuchatel-energie.ch



A travers l'histoire



Le jardin de l'Hôtel DuPeyrou était à l'origine composé de quatre parterres de gazon entourant un bassin circulaire, mais son aménagement évolue ensuite en fonction des goûts et des modes. Au début du XX^e siècle, arbres et arbustes occupent une place importante dans l'agencement général. Quelques dizaines d'années plus tard, les autorités rénovent son apparence de jardin à la française. En 1948, la sculpture d'André Ramseyer, «La baigneuse», est placée au centre du bassin. Carte postale éditée par Timothée Jacot, vers 1910, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Texte: V. Callet-Molin. Photographie: S. Iori.





Proclamation d'un conseiller général

Lors de sa séance du 23 septembre 2015, le Conseil communal a proclamé élue conseillère générale Mme Amanda Ioset, proposée par le Parti Ouvrier et Populaire-POP, en remplacement de M. Olivier Forel, démissionnaire.

Le Conseil communal porte le résultat ci-dessus à la connaissance des électrices et électeurs conformément à la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et les informe que tous recours concernant la validité de cette élection complémentaire doivent être adressés à la chancellerie d'Etat dans les six jours qui suivent le présent avis.

Le Conseil communal

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés:

- concernant la motion communale pour l'étude conjointe Etat – communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques,
- instituant un nouvel article 171 bis dans le Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 22 décembre 2010

adoptés par le Conseil général dans sa séance de relevée du 28 septembre 2015, peut être consulté à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'au mercredi 11 novembre 2015.

Neuchâtel, le 30 septembre 2015.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

**Le président, Le vice-chancelier,
Thomas Facchinetti Bertrand Cottier**



La Ville officielle

Votations fédérales

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer pour l'élection des députées et du député du canton au Conseil national et au Conseil des Etats

le 18 octobre 2015

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976, et son ordonnance du 24 mai 1978;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975, et de son ordonnance du 16 octobre 1991;

vu la circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux concernant les élections pour le renouvellement intégral du Conseil national, du 22 octobre 2014;

vu l'article 39 de la Constitution cantonale, du 24 septembre 2000;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat, du 6 mai 2015,

le Conseil communal précise:

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, à **affranchir**.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 18 octobre 2015 à 10 heures, au plus tard**.

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert le dimanche 18 octobre 2015 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures.

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas**

autorisé, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Vote par Internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par internet doit être effectué par le biais du Guichet unique **le samedi 17 octobre 2015 à 12h00, au plus tard**.

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 18 octobre, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter?

A) ÉLECTION DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS AU CONSEIL NATIONAL

Sont électrices et électeurs en matière fédérale:

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

Echos

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Hanna et André Evard-Zbinden à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage, à M^{mes} et MM. Christiane et Gérard Rubeli-Strahm, Josette et Bernhard Schmid-Demierre à l'occasion de leur 55^e anniversaire de mariage, Ainsi qu'à M^{me} et M. Daisy et Gilbert Coendoz-Gerber à l'occasion de leur 65^e anniversaire de mariage.

B) ÉLECTION DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS AU CONSEIL DES ÉTATS

Sont électrices et électeurs en matière cantonale:

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;
- les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 16 octobre 2015 à 15 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote.

Neuchâtel, le 23 septembre 2015.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

**Le président, Le chancelier,
Thomas Facchinetti Rémy Voirol**



Programme cinéma pour la semaine du 30 septembre au 6 octobre

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920
(du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

EVEREST - DIGITAL 3D
2^e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 15h30.
VF me au di, ma 20h30. VF ve/sa 23h.
VO angl. s-t fr/all lu 20h30.
De Baltasar Kormakur.

1001 NUITS - LE DÉSOLÉ
1^{re} semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 17h45.
De Miguel Gomes.

LES MINIONS - 2D
14^e semaine. 6 ans sug. 6 ans.
VF sa au ma 13h30.
De Pierre Coffin.

UNE FAMILLE À LOUER
7^e semaine. 8 ans sug. 10 ans.
VF di 10h30.
De Jean-Pierre Améris.

APOLLO 2

LE NOUVEAU STAGIAIRE
1^{re} semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h45. VF me, ve au ma 20h45.
VF ve/sa 23h15. VO angl. s-t fr/all je 20h45.
De Nancy Meyers.

LE TOUT NOUVEAU TESTAMENT
5^e semaine. 8 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 18h15.
De Jaco van Dormael.

LE PETIT PRINCE - 2D
10^e semaine. 6 ans sug. 10 ans.
VF sa au ma 13h30.
De Mark Osborne.

MUSTANG
2^e semaine. 12 ans sug. 14 ans
VO s-t fr di 10h45.
Studio: VO s-t fr me au ma 18h, 20h15.
De Deniz Gamze Ergüven.

APOLLO 3

Des rénovations sont prévues, la réouverture
est fixée au 7 octobre 2015.

ARCADES

LE LABYRINTHE: LA TERRE BRÛLÉE - 3D
2^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me 15h, 20h30. VF me au ve, di au ma 17h45.
VF ve/sa 23h15.
De Wes Ball.

MARGUERITE
2^e semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VF sa 18h.
De Xavier Giannoli.

BIO

LA VANITÉ
1^{re} semaine. 10 ans sug. 16 ans.
VF me au ve 16h30. VF me au ma 18h30.
VF me, ve au lu 20h30. VF di 11h.
De Lionel Baier.

LA PASSION D'AUGUSTINE
1^{re} semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF je 20h15.
De Léa Pool.

VICE VERSA - 2D
16^e semaine. 6 ans sug. 10 ans.
VF sa au ma 16h.
De Pete Docter.

REX

MARGUERITE
2^e semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 15h.
VF me au ve, di au ma 17h30, 20h15.
De Xavier Giannoli.

BOOMERANG
2^e semaine. 10 ans sug. 14 ans
VF me au sa 23h.
De François Favrat.

LE TROUVÈRE
Transmission en direct du Metropolitan Opera de
New York.

STUDIO

LE GRAND JOUR
2^e semaine. 6 ans sug. 8 ans
VF me au ma 16h.
VF sa au ma 14h.
De Pascal Plisson.



Agenda pratique

Services
d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.



Urgences santé

et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:
N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline
24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:
tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (numéro
général et urgences), tél. 032 886 00 00.

**Centre d'urgences psychiatriques
(CUP)** - 24h/24, 365 j/365, tél.: 032
755 15 15.

Services publics

**Réseau d'échange réciproque des
savoirs**, propose d'échanger gratuite-
ment nos savoirs (langues, musique,
informatique, cuisine, jardinage, etc.).
Il est ouvert à tous les âges et nationali-
tés, hommes et femmes et permet d'ap-
prendre, de faire la fête, de visiter des
entreprises et de tisser des liens. Rensei-
gnements: Josyane Murith, tél. 032 731
78 52.

**La section des Samaritains de la Ville
de Neuchâtel** (av. du 1^{er}-Mars 14), vous
propose d'effectuer votre cours sauve-
teur (samaritain) obligatoire pour obte-
nir votre permis de conduire provisoire.
Renseignements au secrétariat au 032
724.07.07, www.samaritains-ne.ch.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte
tous les jours jusqu'à 20h30. Après
20h30, le numéro du service d'urgence
144 communique les coordonnées du
pharmacien de garde atteignable pour
les ordonnances urgentes soumises à la
taxe de nuit. En cas d'absence, compo-
ser le N° 0848 134 134.



Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Rédaction:
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Carole Vanni, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messellier S.A., Neuchâtel

Tirage:
23'500 exemplaires

NOMAD
maintien à domicile

Vous avez besoin d'aide et de soins à
domicile pour vous-même ou un pro-
che? Vous cherchez des informations?
Adressez-vous au service d'Accueil,
Liaison et Orientation de NOMAD
(alo.nomad): T. +41 32 886 88 88, -
jours ouvrables: 8h à 12h / 13h30 à 20h
+ samedi de 10h à 13h. Les équipes soi-
gnantes pour les habitants de Neuchâ-
tel sont installées à Peseux et à Marin.
Informations complémentaires sur:
www.nomad-ne.ch.

Permanence médicale

En cas d'absence du médecin traitant
ou du dentiste, composer le N° **0848
134 134**.

Les services religieux

**Cultes et messes du dimanche 4 octo-
bre 2015**

Paroisse réformée évangélique

Sud:

Collégiale: di 04.10, 10h, culte cantate
avec sainte cène, M^{me} D. Collaud. « Les
Songes », création de Simon Péguiron
avec Céline Steudler, soprano, et l'En-
semble vocal et instrumental de la Col-
légiale.

Temple du Bas: je 01.10, 10h, médita-
tion, salle du refuge; 10h15 culte paroissial
avec sainte cène, M. C. Bacha.

Nord:

Ermitage: Chapelle ouverte tous les
jours de 9h à 19h, pour le recueillement.

Est:

Maladière: di 04.09, 10h45, culte avec
Présence Afrique chrétienne.

Eglises catholiques romaines

Basilique Notre-Dame: sa 03.10 à 10h,
messe Association Maurice Zundel; à
17h, messe en portugais; di 04.09 à 10h
et 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de
messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa 03.10 à
17h, messe; di 04.10 à 10h15 messe en
italien.

La Coudre, Saint-Norbert: sa 03.10 à
18h30, messe; di 04.10 à 17h, messe en
latin.

Chapelle de La Providence: sa 03.10 à
16h30, messe en croate; di 04.10 à 17h,
messe en espagnol.

Hôpital Pourtalès: di 10h célébration
animée par l'équipe œcuménique d'au-
mônerie de l'hôpital les 1^{er} et 3^e diman-
ches du mois.

Eglise catholique chrétienne

**Eglise St-Pierre (rue de la Chapelle 7)
à La Chaux-de-Fonds:** di 04.10, à 10h,
liturgie de la parole avec le diacre Oli-
vier Vogt.

**Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-
Vattel) à Neuchâtel:** pas de messe.

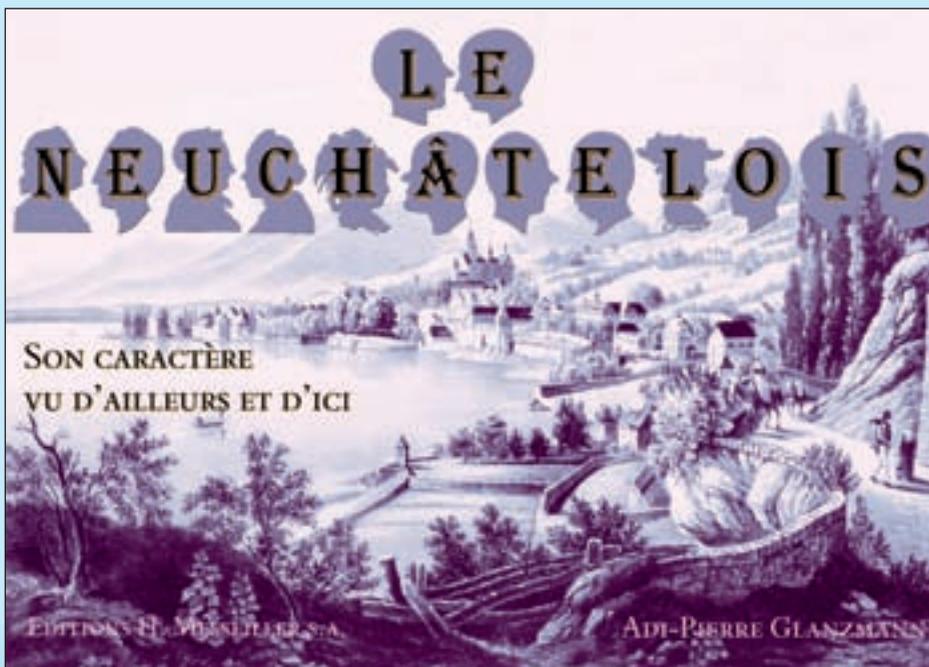


L'instantané de Stefano Iori...



... le canon à confettis en action

Publicité



LE NEUCHÂTELOIS: QUEL REGARD PORTENT LES AUTRES SUR LUI? ET NOUS MÊME?

Un ouvrage passionnant qui met à nu le Neuchâtelois.

Ses qualités, ses travers: cinq siècles d'observations par nos hôtes, et par les habitants de ce pays.

Le Neuchâtelois, un être attachant et épris de ses libertés qui mérite d'être découvert.

Cet ouvrage est en vente pour Fr. 35.- aux Editions H. MESSEILLER SA.



Bulletin de commande

Je commandeexemplaire(s) de l'ouvrage «**Le Neuchâtelois**» (Fr. 35.- / frais de port en sus):

Nom / Prénom

Adresse

Date Signature

Talon à affranchir et à renvoyer à:

Editions Messeiller SA, route des Falaises 94, CH-2000 Neuchâtel

Il est également possible de commander les ouvrages par e-mail à:

edition@messeiller.ch



Azerbaïdjan 1/6 - Le « Vivre la ville » prend le large... sur la mer Caspienne

Bakou vu par une Neuchâteloise

Demain, cela fera tout juste un an qu'elle a quitté les rives du lac de Neuchâtel pour celles de la mer Caspienne. Elle ? Une journaliste neuchâteloise qui a travaillé pendant plusieurs années au sein de la radio régionale du chef-lieu. Après un quart de siècle vécu dans la capitale cantonale, elle a décidé d'aller voir le monde et c'est à Bakou, en Azerbaïdjan, qu'elle a posé ses valises. Dans la métropole de ce pays du Caucase marqué par près de septante ans de communisme, la jeune femme a rangé son micro, mais a conservé calepin et stylo. Sous son nom de plume « Anne-Emmanuelle Sabatier », elle nous raconte Bakou.

Pétrole, klaxons et sang. Quand je suis arrivée dans la capitale azerbaïdjanaise il y a tout juste une année, j'ai été accueillie par une odeur pétrolière âcre et insistante portée par un puissant vent. Mes oreilles ont ensuite bourdonné au tintamarre des nombreuses voitures embouteillées sur des avenues à plusieurs pistes au milieu desquelles les automobilistes font demi-tour ou se parquent à peu près où bon leur semble, avec peu d'égard pour les élémentaires règles de conduite. Enfin, j'ai vu le sang. Il s'écoulait sur le bitume, à côté d'une boucherie. Au-dessus de la flaque, un mouton suspendu à un crochet venait d'être égorgé et attendait d'être dépecé.

Cette scène, j'allais la voir se répéter quelques jours plus tard, lors de l'Aïd-al-Kebir, la fête du sacrifice. Bien que le gouvernement du pays soit laïc, la majorité de la population est musulmane et commémore chaque 10^e jour du dernier mois du calendrier de l'Islam la soumission d'Ibrahim (Abraham pour les juifs et les chrétiens) qui a



Le centre-ville pavé de Bakou, bien différent de celui de Neuchâtel. • Photo: AES

accepté de sacrifier son fils unique sur ordre de Dieu. L'enfant sera toutefois sauvé, car remplacé in extremis par un mouton qui servira d'offrande à sa place. Pendant le week-end de l'Aïd, des troupeaux bêlent donc un peu partout dans les quartiers populaires de Bakou et attendent que les citoyens choisissent l'animal qui constituera leur repas de fête ou sera offert à des familles moins aisées.

A l'ombre du béton

Intense entrée en matière ? Certes. Pourtant, l'atmosphère qui règne ici est généralement nonchalante. Si le bord du lac de Neuchâtel voit en été ses rives se couvrir de baigneurs et d'amateurs de grillades, le moindre espace ombragé des rues de Bakou est occupé par des groupes d'hommes réunis autour d'une

tasse de thé et d'un plateau de *nard*, le backgammon local. Au fil de la journée, à mesure que le soleil avance ses rayons sur le sol, les joueurs déplacent leur installation afin de rester à l'ombre. Car l'été, il fait chaud en Azerbaïdjan. Les 37,8 degrés qu'il a faits à Neuchâtel au mois de juillet dernier semblent presque frais en comparaison. A Bakou, à la même période, le mercure a facilement atteint 40 degrés en journée et n'est que rarement descendu en-dessous de 28 la nuit. Une chaleur que la prédominance des constructions en béton rend pesante.

Car au contraire de Neuchâtel dont les ruelles du centre-ville serpentent doucement en direction du lac, Bakou est faite de tracés réguliers, d'axes perpendiculaires et de structures massives aux toits résolument plats. Les bâtiments se répartissent en trois catégories relatant son évolution architecturale : les anciens, qui tendent à être détruits dans de nombreux quartiers de la ville, hauts de deux ou trois étages, agrémentés d'innombrables balcons et vérandas en bois défiant les lois de la gravité ; les soviétiques, grands édifices résidentiels rectangulaires en briques, aux façades couvertes de riches décorations en stuc ou d'un revêtement en plastique (connu pour prendre feu sous l'effet de court-circuit) ; enfin, les modernes, imposants gratte-ciels à l'architecture futuriste.

Cadre de vigne

Au milieu de ces différents secteurs, se cachent quelques mosquées

dont l'appel à la prière du muezzin surprend les non-initiés tant la religion est discrètement pratiquée dans le pays. On y trouve aussi quelques bâtiments officiels au majestueux style baroque construits après le boom pétrolier des années 1920. Il y a même une église arménienne dont l'accès est condamné en raison des sentiments peu amicaux que l'Azerbaïdjan porte à sa voisine. Par-ci, par-là, quelques arbres offrent une sensation bienvenue de fraîcheur. Mais ce qui fait surtout le charme du centre-ville, ce sont les rivières aériennes de vigne sauvage qui entourent leurs pampres autour des câbles électriques et laissent courir leurs treilles sur les façades des résidences. Une vision plaisante sous la lumière du soleil estival.

Mais la météo azerbaïdjanaise subit un changement radical dès les premiers jours d'automne. Après une chaleur estivale étouffante sous un ciel bleu azur rarement tacheté de nuages, l'hiver apporte un vent glaçant, de fortes pluies et des cumulonimbus menaçants accrochés en permanence au-dessus de la ville. Sous sa chape hivernale grisâtre, le visage de Bakou paraît de méchante humeur. Pour y échapper, une seule solution : se rendre au marché. Été comme hiver, c'est le lieu coloré par excellence de la ville.

AES

Prochaine parution dans l'édition du 14 octobre : *Ilot traditionnel au cœur d'une ville futuriste.*



L'Azerbaïdjan en bref

Au bord de la mer Caspienne, entouré de l'Iran au sud et de la Russie au nord, l'Azerbaïdjan possède également des frontières communes avec la Géorgie, la Turquie et l'Arménie. Le pays entretient des relations relativement neutres avec ses voisins, sauf avec l'Arménie qui occupe une partie du territoire azerbaïdjanais depuis plus de 20 ans et avec laquelle un conflit armé fait l'objet d'un cessez-le-feu régulièrement violé. Situé à la croisée de plusieurs courants d'influence pendant

des siècles, l'Azerbaïdjan, devenu démocratie à la fin de Première Guerre mondiale, rejoint, quatre ans plus tard, les rangs de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), puis proclame à nouveau son indépendance en 1991 à la chute de l'URSS. Si la principale religion pratiquée aujourd'hui dans ce pays du Caucase est l'Islam, l'Azerbaïdjan est avant tout un Etat laïc et tolère la présence de nombreuses minorités chrétiennes et juives.